



N°	3	3	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil douze																										
- Autorisation de dépenses avant le vote du budget 2013	Le mercredi 28 novembre à 10h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Eu, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 novembre 2012, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i>																										
DATE DE LA CONVOCATION :	Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. SENEAL.																										
26 octobre 2012	Absents excusés : Mme HUREL (pouvoir à Mme GAOUYER), Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. PATIN.																										
NOMBRE DE DELEGUES :	- Autorisation de dépenses avant le vote du budget 2013																										
En exercice	15	L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités, qui n'ont pas adopté leur budget avant le 1 ^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, <u>dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent</u> , non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants doivent être inscrits au budget primitif lors de son adoption.																									
Présents	5	L'Institution de la Bresle, afin de prévoir d'éventuelles dépenses d'investissement qui s'avèreraient nécessaires avant le vote du budget primitif 2013, sollicite l'autorisation des dépenses suivantes :																									
Votants	6	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ARTICLES</th> <th>INTITULES</th> <th>MONTANTS BUDGET 2012 (en €)</th> <th>AUTORISATIONS SOLLICITEES AVANT VOTE BP 2013 (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2051</td> <td>Concessions et droits similaires, brevets,...</td> <td>9 500,00</td> <td>2 375,00</td> </tr> <tr> <td>21838</td> <td>Matériel informatique</td> <td>9 000,00</td> <td>1 000,00</td> </tr> <tr> <td>21848</td> <td>Matériel de bureau et mobilier</td> <td>3 000,00</td> <td>750,00</td> </tr> <tr> <td>2185</td> <td>Matériel de téléphonie</td> <td>2 000,00</td> <td>500,00</td> </tr> <tr> <td>2188</td> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>32 497,64</td> <td>2 000,00</td> </tr> </tbody> </table>		ARTICLES	INTITULES	MONTANTS BUDGET 2012 (en €)	AUTORISATIONS SOLLICITEES AVANT VOTE BP 2013 (en €)	2051	Concessions et droits similaires, brevets,...	9 500,00	2 375,00	21838	Matériel informatique	9 000,00	1 000,00	21848	Matériel de bureau et mobilier	3 000,00	750,00	2185	Matériel de téléphonie	2 000,00	500,00	2188	Autres immobilisations corporelles	32 497,64	2 000,00
ARTICLES	INTITULES	MONTANTS BUDGET 2012 (en €)	AUTORISATIONS SOLLICITEES AVANT VOTE BP 2013 (en €)																								
2051	Concessions et droits similaires, brevets,...	9 500,00	2 375,00																								
21838	Matériel informatique	9 000,00	1 000,00																								
21848	Matériel de bureau et mobilier	3 000,00	750,00																								
2185	Matériel de téléphonie	2 000,00	500,00																								
2188	Autres immobilisations corporelles	32 497,64	2 000,00																								
		<i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur l'exercice 2013, avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits votés en 2012 conformément aux sommes présentées ci-dessus, et à les inscrire au budget primitif 2013.</i>																									